|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli - 1/3 | Août 2019 |
| Procès en cours pour un prisonnier d’opinion | |
| Ukraine / Russie | |
| Emir-Ousseïn Koukou | |

|  |
| --- |
| Emir-Ousseïn Koukou est un défenseur des droits humains appartenant à la minorité autochtone tatare de Crimée. En mars 2014, la Fédération de Russie a annexé la péninsule de Crimée, dans le sud de l’Ukraine. Membre du Groupe de contact de Crimée pour les droits humains depuis 2014, Emir-Ousseïn s’est opposé pacifiquement au nouveau régime et a pris une part active à la surveillance et au recensement des atteintes aux droits humains commises dans la péninsule depuis le début de l’occupation. Il se focalisait principalement sur les disparitions forcées de militants et apportait une assistance juridique aux Tatars de Crimée poursuivis en justice.  Il a été arrêté en février 2016 et inculpé d’«appartenance à une organisation terroriste». Les charges retenues portaient sur des accusations infondées selon lesquelles il faisait partie du groupe Hizb ut-Tahrir, un mouvement islamiste considéré comme «extrémiste» et interdit en Russie, mais pas en Ukraine. Emir-Ousseïn Koukou est un prisonnier d’opinion, maintenu en détention provisoire depuis février 2016 et poursuivi uniquement en raison de ses activités légitimes en faveur des droits humains.  Le procès d’Emir-Ousseïn Koukou et de ses coaccusés a repris le 4 avril 2019. Une décision est attendue pour le mois d’août ou de septembre. Ses coaccusés sont également considérés comme des prisonniers d’opinion. |

|  |
| --- |
| Proposition et revendications en français |
| Veuillez **écrire une lettre courtoise** en russe, anglais ou français **au Procureur général** de la Fédération de Russie. Demandez-lui de veiller à la libération immédiate et inconditionnelle d’Emir-Ousseïn Koukou et de ses coaccusés, et à l’abandon de toutes les charges retenues contre eux. |
|  |
| **🡪 Formule d’appel** : Dear Procurator General / Monsieur le Procureur général |
|  |
| **🡪** Vous trouverez un **modèle de lettre en français** **à la page 4.** |

**🡪** Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition **sur notre site web** : <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/lettres-contre-l-oubli/docs>

**🡪** **Taxe postale:** Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

|  |  |
| --- | --- |
| Lettre courtoise À | Copie À |
| Procureur général de la Fédération de Russie Yurii Yakovlevich Chaika Prosecutor General’s Office ul. B. Dmitrovka, d.15a 125993 Moscow GSP-3 Fédération de Russie  Fax : +7 495 987 5841 / +7 495 692 1725 E-mail - via le site Internet du bureau du procureur général  (en russe uniquement) <http://www.genproc.gov.ru/contacts/ipriem/> | Ambassade de la Fédération de Russie Brunnadernrain 37 3006 Berne Fax: 031 352 55 95 E-mail: [rusbotschaft@bluewin.ch](mailto:rusbotschaft@bluewin.ch)  Ambassade de l'Ukraine Feldeggweg 5 3005 Berne Fax: 031 351 64 16 E-mail: [emb\_ch@mfa.gov.ua](mailto:emb_ch@mfa.gov.ua) |

|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli -2/3 | août 2019 |
| Un avocat des droits humains a besoin de soins médicaux indépendants | |
| Chine | |
| Jiang Tianyong | |

|  |
| --- |
| Jiang Tianyong est un avocat renommé, spécialisé dans les droits humains et radié du barreau en 2009 en raison de ses activités militantes. Il a continué à défendre les droits humains, bien qu’il ait été soumis à un harcèlement continuel, placé en détention, et passé à tabac à plusieurs reprises.  Jiang Tianyong a été déclaré coupable d’«incitation à la subversion de l’État» par le tribunal populaire intermédiaire de la ville de Changsha le 21 novembre 2017. Il a été condamné à deux ans d’emprisonnement et à trois ans de privation de ses droits politiques. En prison, la santé de Jiang s’est rapidement détériorée. Il a déclaré avoir été forcé de prendre des médicaments deux fois par jour, sans savoir ce dont il s’agissait. Son père a expliqué l’avoir vu les mains et les pieds menottés à une chaise métallique.  Jiang a été libéré le 28 février 2019, il reste néanmoins sous étroite surveillance. Partout où il se rend, il est suivi de près par un groupe de personnes non identifiées. Depuis sa remise en liberté, Jiang Tianyong doit effectuer un bilan médical. Il ne parvient cependant pas à prendre rendez-vous, par crainte que la présence de personnes non identifiées n’influence les soins médicaux qu’il recevrait.  Avant son emprisonnement, Jiang Tianyong avait été victime d’un mauvais diagnostic dans un hôpital. Les médecins avaient, semble-t-il, reçu des instructions en ce sens de la part des autorités.  Jiang Tianyong doit avoir accès au plus tôt à des soins médicaux appropriés. Mais il craint que ses soins médicaux soient influencés par la présence de ses superviseurs. L’avocat a l’interdiction de quitter le territoire chinois. Il lui est donc actuellement impossible de recevoir des soins médicaux à l’étranger. |

|  |
| --- |
| Proposition et revendications en français |
| Veuillez **écrire une lettre courtoise** en Chinois, anglais ou français **au Directeur du bureau de la Sécurité publique de Luoshan.**  Exhortez-lui de  - mettre fin à la surveillance dont Jiang Tianyong et sa famille font l’objet et aux restrictions de leur droit de circuler librement ;  - veiller à ce que Jiang Tianyong ait accès à des soins médicaux, sans restriction. |
|  |
| **🡪 Formule d’appel** : Monsieur le Directeur, |
|  |
| **🡪** Vous trouverez un **modèle de lettre en français** **à la page 5.** |

**🡪** Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition **sur notre site web** : <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/lettres-contre-l-oubli/docs>

**🡪 Taxe postale:** Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

|  |  |
| --- | --- |
| Lettre courtoise À | Copie À |
| Directeur du bureau de la Sécurité publique de Luoshan Zhou Conggui Xingzheng Dadao 16 Luoshan Xian, Xinyang Shi Henan Sheng Chine  E-mail: [luoshangov@163.com](mailto:luoshangov@163.com) | Ambassade de la République Populaire de Chine Kalcheggweg 10 3006 Berne  Fax: 031 351 45 73 // 031 351 39 82 E-mail: [dashmishu@hotmail.com](mailto:dashmishu@hotmail.com) |

|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli - 3/3 | Août 2019 |
| Risque d’exécution imminente après la confirmation de condamnations à mort | |
| Bahreïn | |
| Ali Mohamed Hakeem al Arab et Ahmed Issa Ahmed al Malali | |

|  |
| --- |
| Le 6 mai 2019, la Cour de cassation de Bahreïn a confirmé les condamnations à mort d’Ali Mohamed Hakeem al Arab et d’Ahmed Issa Ahmed al Malali. La quatrième chambre de la Haute Cour criminelle de Bahreïn avait déclaré ces deux hommes coupables de plusieurs chefs d’accusation, notamment d’avoir «formé et rejoint une organisation terroriste», à l’issue d’un procès collectif contre 60 personnes, en janvier 2018.  Un an après, le 28 janvier 2019, leurs condamnations ont été confirmées en appel. Des membres des forces de sécurité les ont soumis à des actes de torture et à d’autres mauvais traitements pour les contraindre à signer des «aveux» qu’ils n’avaient même pas lus.  Dans une lettre datée du 21 mai 2019, cinq experts des droits humains des Nations unies ont enjoint au gouvernement de Bahreïn d’«empêcher immédiatement l’exécution de ces deux hommes, d’annuler leur condamnation à mort et de veiller à ce qu’ils bénéficient d’un nouveau procès conforme au droit international et aux normes associées.»  À la suite de la confirmation par la Cour de cassation de leur condamnation à mort, Ali Mohamed Hakeem al Arab et Ahmed Issa Ahmed al Malali risquent d’être exécutés de manière imminente. Le roi de Bahreïn, Hamad bin Issa al Khalifa, peut ratifier cette condamnation à tout moment, menant ainsi à leur exécution. |

|  |
| --- |
| Proposition et revendications en français |
| Veuillez **écrire une lettre courtoise** en arabe, anglais ou français **au roi de Bahreïn**.  Demandez-lui :  - de ne pas ratifier les condamnations à mort prononcées contre ces deux hommes et de veiller à ce qu’ils ne soient pas exécutés ;  - d’ordonner un nouveau procès pleinement conforme aux normes internationales d’équité, excluant tout élément de preuve obtenu sous la torture et tout recours à la peine de mort ;  - de diligenter une enquête indépendante et impartiale sur leurs allégations de torture ;  - de commuer toutes les condamnations à mort en peines de prison et d’instaurer sans délai un moratoire officiel sur les exécutions, en vue d’abolir la peine capitale. |
|  |
| **🡪 Formule d’appel** : Your Majesty / Votre Majesté |
|  |
| **🡪** Vous trouverez un **modèle de lettre en français** **à la page 6.** |

**🡪** Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition **sur notre site web** : <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/lettres-contre-l-oubli/docs>

**🡪 Taxe postale:** Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

|  |  |
| --- | --- |
| Lettre courtoise À | Copie À |
| Hamad bin Issa al Khalifa, roi de Bahreïn Office of His Majesty the King P.O. Box 555 Rifa'a Palace, al-Manama Bahreïn  Fax : +973 1766 4587 | Ambassade du Royaume de Bahreïn Place des Etats-Unis 3bis F-75116 Paris FRANCE  Fax: 00331 / 47 20 55 75 E-mail: [paris.mission@mofa.gov.bh](mailto:paris.mission@mofa.gov.bh) ; [ambassade@ambahrein-france.com](mailto:ambassade@ambahrein-france.com) |

Expéditeur:

Procureur général de la Fédération de Russie

Yurii Yakovlevich Chaika

Prosecutor General’s Office

ul. B. Dmitrovka, d.15a

125993 Moscow GSP-3

Fédération de Russie

Lieu et date :

Concerne : Emir-Ousseïn Koukou

Monsieur le Procureur général

Emir-Ousseïn Koukou est un défenseur des droits humains appartenant à la minorité autochtone tatare de Crimée. Après l’annexion de la péninsule de Crimée, en mars 2014, Emir-Ousseïn s’est opposé pacifiquement au nouveau régime et a pris une part active à la surveillance et au recensement des atteintes aux droits humains commises dans la péninsule depuis le début de l’occupation. Il se focalisait principalement sur les disparitions forcées de militants et apportait une assistance juridique aux Tatars de Crimée poursuivis en justice.

Il a été arrêté en février 2016 et inculpé d’«appartenance à une organisation terroriste». Les charges retenues portaient sur des accusations infondées selon lesquelles il faisait partie du groupe Hizb ut-Tahrir, un mouvement islamiste considéré comme «extrémiste» et interdit en Russie, mais pas en Ukraine. Emir-Ousseïn Koukou est un prisonnier d’opinion, maintenu en détention provisoire depuis février 2016 et poursuivi uniquement en raison de ses activités légitimes en faveur des droits humains.

Le procès d’Emir-Ousseïn Koukou et de ses coaccusés a repris le 4 avril 2019 et une décision est attendue pour le mois d’août ou de septembre. Ses coaccusés sont également considérés comme des prisonniers d’opinion.

Cette situation me préoccupe beaucoup, et je vous demande, Monsieur le Procureur général, de **veiller à la libération immédiate et inconditionnelle d’Emir-Ousseïn Koukou et de ses coaccusés, et à l’abandon de toutes les charges** retenues contre eux.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Procureur général, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la Fédération de Russie, Brunnadernrain 37, 3006 Berne

Fax: 031 352 55 95 / E-mail: [rusbotschaft@bluewin.ch](mailto:rusbotschaft@bluewin.ch)

Ambassade de l'Ukraine, Feldeggweg 5, 3005 Berne

Fax: 031 351 64 16 / E-mail: [emb\_ch@mfa.gov.ua](mailto:emb_ch@mfa.gov.ua)

Expéditeur:

Directeur du bureau de la Sécurité publique de Luoshan

Zhou Conggui

Xingzheng Dadao 16

Luoshan Xian, Xinyang Shi

Henan Sheng

Chine

Lieu et date :

Concerne : Jiang Tianyong

Monsieur le Directeur,

L’avocat Jiang Tianyong est radié du barreau en 2009 en raison de ses activités militantes. Il a continué à défendre les droits humains, bien qu’il ait été soumis à un harcèlement continuel, placé en détention, et passé à tabac à plusieurs reprises.

Jiang Tianyong a été déclaré coupable d’«incitation à la subversion de l’État» par le tribunal populaire intermédiaire de la ville de Changsha le 21 novembre 2017. Il a été condamné à deux ans d’emprisonnement et à trois ans de privation de ses droits politiques. En prison, la santé de Jiang s’est rapidement détériorée. Il a déclaré avoir été forcé de prendre des médicaments deux fois par jour, sans savoir ce dont il s’agissait. Son père a expliqué l’avoir vu les mains et les pieds menottés à une chaise métallique.

Jiang a été libéré le 28 février 2019, il reste néanmoins sous étroite surveillance. Partout où il se rend, il est suivi de près par un groupe de personnes non identifiées. Depuis sa remise en liberté, Jiang Tianyong doit effectuer un bilan médical. Il ne parvient cependant pas à prendre rendez-vous, par crainte que la présence de personnes non identifiées n’influence les soins médicaux qu’il recevrait.

Jiang Tianyong doit avoir accès au plus tôt à des soins médicaux appropriés. Mais il craint que ses soins médicaux soient influencés par la présence de ses superviseurs.

Jiang a l’interdiction de quitter le territoire chinois. Il lui est donc actuellement impossible de recevoir des soins médicaux à l’étranger.

Cette situation me préoccupe beaucoup, et je vous demande, Monsieur le Directeur, à **mettre fin à la surveillance dont Jiang Tianyong et sa famille** font l’objet **et aux restrictions de leur droit de circuler librement**.

De plus, je vous prie instamment de **veiller à ce que Jiang Tianyong ait accès à des soins médicaux, sans restriction**.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République Populaire de Chine, Kalcheggweg 10, 3006 Berne

Fax: 031 351 45 73 ; 031 351 39 82 / E-mail: [dashmishu@hotmail.com](mailto:dashmishu@hotmail.com)

Expéditeur:

Hamad bin Issa al Khalifa, roi de Bahreïn

Office of His Majesty the King

P.O. Box 555 Rifa'a Palace,

al-Manama

Bahreïn

Lieu et date :

Concerne : Ali Mohamed Hakeem al Arab et Ahmed Issa Ahmed al Malali

Votre Majesté

Le 6 mai 2019, la Cour de cassation de Bahreïn a confirmé les condamnations à mort d’Ali Mohamed Hakeem al Arab et d’Ahmed Issa Ahmed al Malali. La quatrième chambre de la Haute Cour criminelle de Bahreïn avait déclaré ces deux hommes coupables de plusieurs chefs d’accusation, notamment d’avoir «formé et rejoint une organisation terroriste», à l’issue d’un procès collectif contre 60 personnes, en janvier 2018.

Un an après, le 28 janvier 2019, leurs condamnations ont été confirmées en appel. Des membres des forces de sécurité les ont soumis à des actes de torture et à d’autres mauvais traitements pour les contraindre à signer des «aveux» qu’ils n’avaient même pas lus.

Cette situation me préoccupe beaucoup, et je vous demande, Votre Majesté, de **ne pas ratifier les condamnations à mort prononcées contre ces deux hommes et de veiller à ce qu’ils ne soient pas exécutés**.

Je vous prie d’**ordonner un nouveau procès** pleinement conforme aux normes internationales d’équité, **excluant tout élément de preuve obtenu sous la torture** et tout recours à la peine de mort.

Veuillez également **diligenter une enquête indépendante et impartiale sur leurs allégations de torture**.

De plus, j’engage votre gouvernement à **commuer toutes les condamnations à mort en peines de prison** et d’instaurer sans délai un moratoire officiel sur les exécutions, en vue d’abolir la peine capitale.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Votre Majesté, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade du Royaume de Bahreïn, Place des Etats-Unis 3bis, F-75116 Paris, FRANCE

Fax: 00331 47 20 55 75 / E-mail: [paris.mission@mofa.gov.bh](mailto:paris.mission@mofa.gov.bh) ; [ambassade@ambahrein-france.com](mailto:ambassade@ambahrein-france.com)